



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2019-106

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2019

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire

71-2019-07-11-001 - Arrêté relatif à la clôture des travaux de remaniement du cadastre de la commune d'Essertenne (1 page)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2019-07-15-002 - ap DRFP (2 pages)

Page 5

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2019-07-11-001

Arrêté relatif à la clôture des travaux de remaniement du
cadastre de la commune d'Essertenne

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

Commune d'ESSERTENNE
Remaniement du cadastre
Clôture des travaux

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;
Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2018 portant ouverture des travaux de remaniement du cadastre de la **commune d'Essertenne**.
Sur proposition de la Directrice départementale des Finances Publiques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune d'ESSERTENNE est fixée au 4 juin 2019.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune d'ESSERTENNE. Il sera publié dans la forme ordinaire.

ARTICLE 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la Préfecture et la Directrice départementale des Finances publiques de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Maire de la commune d'Essertenne.

Fait à Mâcon, le 11/07/19

p/ Le Préfet,

Le Sous-Préfet
de Chalon-sur-Saône

Jean-Jacques BOYER

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2019-07-15-002

ap DRFP

DELEGATION DE SIGNATURE DRFP

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

**LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

DELEGATION DE SIGNATURE

Direction régionale des finances publiques

N°

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles R. 158 et R. 163 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration, modifié par le décret n° 95-1007 du 13 septembre 1995, le décret n° 97-463 du 9 mai 1997 et le décret n° 99-896 du 20 octobre 1999 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu le décret du Président de la République du 2 août 2017 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de M. Jean-Paul CATANESE, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 juin 2019 fixant au 1er août 2019 la date d'installation de M. Jean-Paul CATANESE dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} août 2019, délégation de signature est donnée M. Jean-Paul CATANESE, directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de Saône-et-Loire.

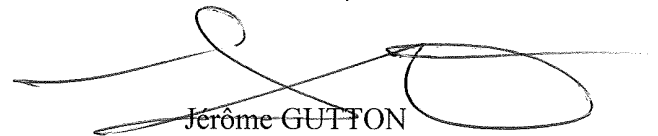
ARTICLE 2 : M. Jean-Paul CATANESE peut donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Ces décisions viseront nominativement les agents concernés et leur seront notifiées. Copie de ces arrêtés sera adressée au préfet de Saône-et -Loire pour insertion au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : A compter du 1^{er} août 2019, toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire et le directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **15** JUIL. 2019

Le Préfet,


Jérôme GUTTON